

POSTULAT

Impôts : quand une modification en entraîne une autre

Dans la déclaration d'impôt 2007, les personnes bénéficiant du subside cantonal en matière d'assurance-maladie ne peuvent plus déduire l'intégralité du montant maximal de la déduction prévue pour les cotisations de caisse-maladie, comme cela a été admis, à leur avantage, pendant plusieurs années. Cela semble en effet adéquat pour une meilleure justice fiscale entre contribuables, certains d'entre eux n'ayant même pas la possibilité de déduire l'intégralité de ce qu'ils payent pour leurs caisses-maladies.

Pour atténuer les conséquences de cette modification de pratique, la loi d'impôt a été modifiée de manière à augmenter la zone franche. Par ce biais, le gain fiscal réalisé par l'état était redistribué immédiatement aux contribuables jurassiens.

Le groupe socialiste s'était déjà inquiété des retombées de ces décisions pour certaines personnes lors des débats liés à la modification législative du 23 mai dernier. Par contre, comme beaucoup, il n'avait peut-être pas su estimer le coût que cette nouvelle pratique allait avoir pour certaines personnes concernées.

En remplissant les déclarations d'impôt 2007, il n'est pas rare de constater que certains contribuables voient leur revenu imposable augmenter de CHF 15'000.00 et même plus parfois. Cela n'est pas sans conséquence pour les budgets des ces personnes.

Un des problèmes engendrés par cette nouvelle pratique est lié à l'octroi de la déduction dite « pour personnes âgées ou infirmes » qui s'obtient selon une tablelle prenant en compte le revenu imposable sans cette déduction. Cette dernière est donc réduite ou supprimée pour bien des personnes ayant eur revenu imposable augmenté par le fait de ne plus rien déduire pour la caisse-maladie.

Le groupe socialiste demande donc au gouvernement d'étudier la possibilité de revoir les montants déterminant l'octroi de cette déduction, ceci afin d'éviter à certains de voir un « effet cascade » amplifier leur revenu imposable de manière si abrupte.

Delémont, le 19 mars 2008

Pour le groupe socialiste : Corinne Juillerat

(Signatures)
N. B. *(Signature)*
Ch. *(Signature)*
J. Lorenz *(Signature)*
Haut *(Signature)*
re *(Signature)*
A. *(Signature)*
M. *(Signature)*